

L'Écho de Saint Hilaire

Pour de belles rencontres !



*Le Maire, le conseil municipal et le personnel
de la commune de St-Hilaire vous adressent leurs*

Meilleurs voeux pour 2017

- ▶ **LE MOT DU MAIRE** P 2
- ▶ **URBANISME** P 3
 - Les lotissements
 - Révision du PLU
 - La voirie
 - Bilan des premières fouilles préventives
- ▶ **TRAVAUX** P 5
 - Eglise
 - Club-House
 - Toilettes publiques
- ▶ **ASSAINISSEMENT** P 6
- ▶ **C. R. CONSEILS MUNICIPAUX** P 8
- ▶ **DEVELOPPEMENT DURABLE** P 10
 - Zéro phyto
 - L'eau, enjeu mondial
- ▶ **VIE LOCALE** P 11
 - Recensement
 - Radar pédagogique
 - 4L Trophy
 - Croix Rouge
- ▶ **VIE ASSOCIATIVE** P 14
 - 1^{er} forum des associations
 - Calendrier 2017
 - Fête locale
 - Foyer rural
 - Téléthon
 - Un village qui bouge !
- ▶ **VIE PRATIQUE** P 23
- ▶ **EN BREF** P 24



La nouvelle année fait ses premiers pas sur de nouvelles voies pour les collectivités territoriales et leurs habitants.

La loi "NOTRe" qui a imposé le regroupement des intercommunalités a imposé également un calendrier d'application on ne peut plus serré. Dans la précipitation les principes démocratiques ont été bafoués. C'est ainsi que des élus vont être dessaisis de leur mandat d'élu en cours d'exercice. Dans la précipitation, les avis des communes sont sans objet. Dans la précipitation, l'harmonisation des compétences se fait sur la base de la structure la plus puissante. Dans la précipitation, les règles élémentaires de concertation avec le personnel territorial sont ignorées.

Cette loi qui n'est pas la nôtre comme le crie l'ensemble des élus des communes, est celle de gouvernants qui ne supportent plus le socle démocratique que représentent les communes et l'engagement des citoyens qui les font vivre. Nous vivons la mise en place de "structures" territoriales aux échelles démesurées dans lesquelles la mobilisation citoyenne est rendue quasiment impossible comme celle des élus de proximité. C'est bien la démocratie qui est en jeu.

C'est donc ce chemin que notre commune doit désormais emprunter avec les 25 autres qui constituent la nouvelle communauté d'agglomération. Les élus de la commune vont s'y engager en y apportant les solutions, les propositions pour que les habitants où qu'ils se trouvent dans ce nouveau territoire bénéficient équitablement des services, des équipements, du développement qui seront portés par le Muretain-agglo puisque c'est le nom de la nouvelle communauté d'agglomération.

C'est dans cet esprit que nous allons, élus et habitants de St-Hilaire, investir ce nouvel espace dans lequel nous ferons, au-delà des amertumes de sa création, de nouvelles rencontres à coup sûr enrichissantes. Comme le sont celles que nous vivons entre anciens habitants et nouveaux qui ont choisi de résider dans notre commune.

Les rues de St-Hilaire anciennes et nouvelles, sont des chemins ouverts à la rencontre ! Elles s'ouvrent bien évidemment aux territoires environnants.

Bonne année 2017.

André Morère

La Borde

Situé à la sortie de St-Hilaire en direction de Lavernose, le projet du lotissement "La Borde" côté ouest a démarré.

Le projet de logements sociaux porté par le bailleur social Colomiers Habitat, devrait débuter 1^{er} trimestre 2017 pour une livraison des logements courant 2018. Ce programme social comprend 16 logements collectifs, 28 logements individuels. En rez-de-chaussée des logements collectifs 400 m² (divisibles) de locaux commerciaux seront mis à disposition des commerçants qui voudront profiter de l'offre locative ou d'achat. Les premiers contacts sont en cours d'instruction. La commune, Colomiers Habitat et le Club Entreprises du Muretain mutualisent leurs efforts pour démarcher de futurs commerçants.

La zone AU3 du PLU qui fait suite aux opérations en cours fait l'objet d'un permis d'aménager pour 45 lots supplémentaires. Toutefois ce permis d'aménager est grevé d'un arrêté préfectoral prescrivant des fouilles archéo-

logiques préventives. Cet aléa pourrait engendrer un retard à la fois sur la réalisation de l'aménagement concerné et sur celui de l'opération de La Borde y compris les logements sociaux. ■



Les Ormeaux

Ce lotissement a été réceptionné dans de bonnes conditions. Il est ouvert à la construction pour 8 logements. ■

Le Domaine de la Louge

Ce projet d'aménagement qui est en cours d'autorisation fait l'objet, lui aussi, d'un arrêté préfectoral prescrivant des fouilles archéologiques préventives. Ces fouilles préventives sont justifiées par une ancienne implantation de l'abbaye cistercienne de femmes dite de l'Oraison Dieu. ■

Nous vous rappelons que pour toute réalisation de construction, il est impératif de rapporter en mairie :

- l'imprimé de déclaration d'ouverture de chantier,
- ainsi que la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

Modification du PLU

Après la modification simplifiée du PLU, la commune a engagé la 1^{ère} modification du PLU. Cette modification va transcrire dans le PLU les décisions du Tribunal Administratif qui a annulé partiellement le PLU approuvé en avril 2013 pour cause de procédures non conformes (voir l'écho de St-Hilaire n°49 janvier 2016). Cette première modification devrait être effective dans l'été 2017.

L'ÉCHO DE SAINT HILAIRE
Publication de la mairie de Saint-Hilaire 31410
Tél. 05 34 46 01 90
mairie.sthilaire31@wanadoo.fr
Directeur de la publication : André Morère
Conception rédaction : Monique Salamon
Maquette et mise en page : Estelle Fontaine
Impression : Imprimerie Cazaux à Muret.
Remerciements aux élus, à tout le personnel de la mairie et de la CAM, et à l'ensemble des associations pour leur soutien et leur aimable participation à la réalisation de cette publication.



La voirie

Pilotés par le service voirie de la communauté d'agglomération, des travaux importants sur l'avenue du Mont Valier ont été entrepris et devraient durer jusqu'à fin janvier.

Ces travaux consistent à étendre le réseau pluvial, à implanter un giratoire qui va faciliter les accès de la

rue du Pastel, sécuriser les entrées des lotissements, réimplanter les « coussins Berlinois » arrachés et sécuriser le collecteur pluvial situé au croisement de la rue Mansencal. Ces travaux prennent en compte les préconisations du secteur routier départemental. Montant des travaux : 152 998 €, à

charge de la commune. L'aménagement du carrefour Mansencal/voie Romaine/rue du Soulè est toujours en souffrance en attendant la mise en œuvre de l'alternative à la voie piétonne qui était prévue dans le lotissement "Les Parcs" en bordure de la voie Romaine. ■



Bilan des premières fouilles préventives

Le bilan des **RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES** qui ont été effectuées en 2014 sur le projet du lotissement Sant Alari sur la voie Romaine, a été publié dans l'édition du Bilan scientifique 2014 de la Direction des Affaires Culturelles Midi-Pyrénées - Service Régional de l'Archéologie et de la Connaissance du Patrimoine. Nous en rapportons ci-après quelques passages du diagnostic "texte de M. Laurent GRIMBERT."

"La commune de Saint-Hilaire recèle des traces ponctuelles concernant l'Antiquité. Ces dernières sont sans doute liées au passage dans le secteur de la voie romaine reliant Toulouse à Saint-Bertrand de Comminges. Cet axe a été repéré en dif-

férents endroits de son tracé et plus particulièrement à proximité du hameau de Ox, qui pourrait correspondre à la station antique de Vernosole mentionnée sur l'itinéraire d'Antonin. Son passage n'est pas attesté à proximité de Saint-Hilaire. Pour la période médiévale, on note essentiellement l'existence de l'abbaye de l'Oraison-Dieu, détruite au XV^e s, située à 500 m au nord de l'intervention.

Dans la parcelle du cimetière communal, l'ancienne église médiévale de Saint-Hilaire, détruite au début du XIX^e siècle, constitue le vestige le plus proche reconnu antérieurement à l'intervention.

Les dix sondages réalisés ont révélé les traces de différentes occupations allant de l'Antiquité jusqu'au Moyen Age. L'un des sondages a mis au jour une dizaine de structures de type trou de poteau. Les rares éléments de mobilier (fragments de tegulae* et de céramique claire) associés à ces indices permettent de le situer durant l'Antiquité, peut-

être aux alentours du changement d'ère. D'autres sondages ont révélé une quarantaine de fosses appartenant à une batterie de silos. Ces creusements apparaissent dès la profondeur de -0,50 m. La coupe de certains de ces aménagements a montré un état de conservation moyen (0,60 m de hauteur) et la présence de quelque mobilier céramique qui présentent les caractéristiques des productions des X^e-XI^e s. Une datation radiocarbone va cependant dans le sens d'une plus grande ancienneté de cette aire d'ensilage.

Une petite partie d'un cimetière a été mise au jour. Au moins quatre sépultures ont été individualisées. L'une d'entre elles a été fouillée et démontée pour caractériser le mode d'inhumation. Une analyse radiocarbone donne une fourchette couvrant tout le X^e s. La présence de ces sépultures est à rattacher à l'ancienne église de Saint-Hilaire." ■

* La tegula était dans l'Antiquité une tuile plate qui servait à couvrir les toits.



Les traces de silos à grains.

TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ

Dans le cadre de l'Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée) approuvé par arrêté préfectoral en date du 18 février 2016, les travaux d'accessibilité programmés pour 2016 (voir *Echo* n° 49 janvier 2016) ont débuté courant novembre.



» Eglise

Réalisation d'une rampe d'accès du côté gauche jusqu'à la porte d'entrée avec paliers de retournement, réfection des marches sur le côté droit et création d'une jardinière pour embellir cet aménagement



» Club house plaine sportive

Réalisation d'une rampe d'accès avec liaison au futur piétonnier des installations ouvertes au public (IOP)



» Toilettes publiques

Réalisation d'une rampe d'accès avec déplacement de la porte du local de stockage pour permettre le plan incliné et fourniture et pose de WC adaptés

Les travaux vestiaires foot et IOP sont en attente de la communication des subventions.

A chacun d'entre nous aussi de faciliter l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aux piétons, aux poussettes, aux personnes âgées, en désencombrant nos trottoirs des poubelles qui y demeurent en permanence, en évitant d'y garer nos voitures. C'est aussi une question de sécurité, les personnes privées de passage étant obligées d'emprunter la chaussée pour contourner ces obstacles. ■



Usagers de l'assainissement collectif ce qui va changer pour vous

Information aux usagers

le 5 décembre 2016

Madame, Monsieur,

La loi 2015-991 du 07 Août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est une réforme territoriale engagée par le gouvernement. Le volet de cette loi nous concernant porte sur les intercommunalités que le gouvernement entend rationaliser. La réforme a pour objectif de réduire les dépenses publiques mais vise également à rendre plus efficient le service public de proximité.

Pour atteindre cet objet, les Préfets ont été chargés, dans chaque département, d'établir un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) élaboré en concertation avec les élus.

Impact de la loi sur notre territoire

Sur notre territoire les 6 syndicats figurant en tête de ce courrier fusionnent. Cette proposition de fusion de l'Etat a été validée par les membres des syndicats et les élus municipaux. Elle sera donc effective au 1^{er} janvier 2017.

Le nom du nouveau syndicat sera le **SIVOM Saurdrune Ariège Garonne**.

Une volonté affirmée de continuité des projets

Les élus se rencontrent régulièrement afin de s'organiser au sein de cette nouvelle structure qui a pour ambition première de maintenir un service public de qualité.

Cette nouvelle structure, de par son importance géographique (26 communes représentant 110 000 habitants) mutualisera ses investissements dans tous les champs de ses compétences et poursuivra les projets en cours initiés par les structures actuelles tout en prenant en compte le nouveau périmètre.

5 exemples de projets intercommunaux structurants et indispensables pour l'intérêt général sont programmés :
3 stations d'épuration situées à Portet /s Garonne, Eaunes et Longages/Noé
l'usine de production d'eau à Saubens et une usine de méthanisation



Depuis un très grand nombre d'années, nos syndicats ont assuré la gestion locale des compétences dont ils avaient la charge. La nouvelle structure nous permettra d'apporter une garantie supplémentaire en terme de continuité de service et de pérennité des ouvrages. Nous continuerons à jouer notre rôle au mieux de vos intérêts au sein de cette structure.

Vous remerciant de votre confiance.

M. Marc Delsouc
Président du SIA
Capens/Longages/Noé

M. Alain Delsol
Président du SIA
Lavernose-Lacasse/St-Hilaire

M. Yves Cadas
Président du SIA
Lèze Ariège

M. Daniel Virazel
Président du SIVOM
Confluent Garonne Ariège

M. Jean-Baptiste Casetta
Président du SIVOM
Plaine Ariège Garonne

M. Alain Bertrand
Président du
SIVOM de la Saurdrune

Habitants de Saint-Hilaire // Lavernose - Lacasse

Accueil au public - Pôle Louge : un nouveau pôle d'accueil sera pour l'instant mis en place dans les locaux situés au 7 ter La Prade à Longages (31410). Le numéro de téléphone est le suivant : **05 61 87 84 35**.

Horaire d'ouverture : 8h30/12h30 et 13h30/17h pour tout renseignement ou règlement de votre facture voir encadré ci-contre.

Astreinte technique : elle sera effective dès ce début d'année au **06 76 75 53 26** pendant les heures de fermeture au public.

Réception de la prochaine facture : Vous recevrez, dorénavant, votre facture en février au nom du SIVOM Saurdrune Ariège Garonne. En Février 2017, cette facture portera donc sur la consommation de fin d'année 2015 à fin d'année 2016.

Modification tarifaire : l'objectif a été de définir un tarif commun pour tous et de façon acceptable en tenant compte des dernières évolutions tarifaires de chaque syndicat, de la réglementation et de l'équilibre budgétaire. Nous avons fait le choix également de supprimer l'abonnement et de l'intégrer dans le prix du m3 afin d'afficher une transparence du prix du m3 d'assainissement et pour ne plus pénaliser les petits et moyens consommateurs. Cette modification sera effective sur la consommation de l'été 2017 à l'été 2018.

Pour les entreprises : vous devrez enregistrer nos nouvelles coordonnées bancaires et numéro de SIRET.

Pour les Etablissements publics : à partir du 1er janvier 2017, la facturation électronique entrera en vigueur grâce à l'ouverture d'un portail de dépôt unique, accessible via Internet et dénommé Chorus Pro.

Les modes de paiement

Une régie de recettes sera créée vous permettant de bénéficier des modes de paiement suivants :

> **Télépaiement :** via notre site Internet en cliquant sur « Payer votre facture » pour vous connecter sur votre espace personnel à l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe indiqués sur votre facture (en haut à droite).

> **Chèque**

> **Espèces et CB :** en venant directement au Pôle Louge, uniquement le matin, de 8h30 à 12h30.

> **Prélèvement automatique :** (Les formulaires seront envoyés avec la facture de février)

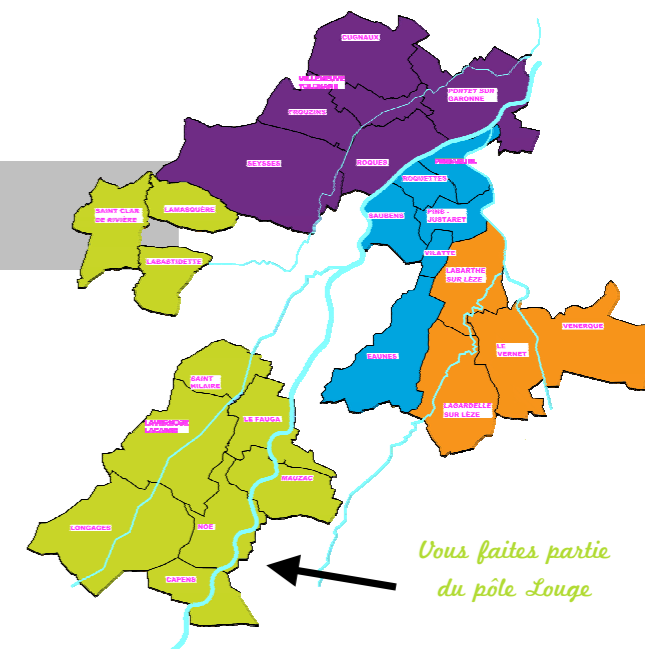
A l'échéance : le montant total de la facture est prélevé à la date limite de paiement

ou mensuel : Vous payez tous les mois une partie de votre facture. Vos mensualités seront déduites du montant total de votre facture à réception de celle-ci. Le solde est prélevé ou remboursé le mois suivant.

Nouveau Syndicat : SIVOM Saurdrune Ariège Garonne (SAG)

- . Un périmètre composé de 26 communes
- . 19 compétences
- . 4 pôles de proximité : **Pôle Ariège, Pôle Lèze, Pôle Louge, Pôle Saurdrune**
- . Le Pôle Louge pour toutes questions :

7 ter La Prade
31410 Longages
Tél. 05 61 87 84 35



COMPTES RENDUS APPROUVÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2015

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le compte rendu de la séance du 22 juin 2015
- approuve l'opération accessibilité des bâtiments communaux
 - approuve le devis présenté et le plan de financement
 - sollicite la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'aider à financer l'opération
 - décide que la part restant à la charge de la commune une fois le montant des subventions connues sera prélevée sur les fonds communaux.
 - approuve la demande de versement fonds de concours CAM
 - prend acte que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) n'a pas impact sur la Communauté d'Agglomération du Muretain (ni extension de périmètre, ni fusion)
 - prend acte que le projet de SDCI prévoit :
 - la dissolution du Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées (SITPA)
 - la fusion du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Lavernose-Lacasse Saint-Hilaire avec le Syndicat Intercommunal Lèze Ariège, le Sivom de la Saudrune, Sivom Plaine Ariège Garonne et le Sivom du Confluent Garonne Ariège
 - émet un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel que proposé par le Préfet de la Haute-Garonne le 19 octobre 2015
 - autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et des services associés
 - accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération
 - accepte que la Communauté d'Agglomération du Muretain soit désignée comme coordonnatrice du groupement ainsi formé,
 - demande que les requêtes de la CAM issues de son courrier de mars 2015 soient intégrées dans l'arrêt du SCOT révisé
 - souligne qu'une procédure de révision permet de pouvoir modifier des équilibres, sachant que les demandes formulées par la CAM (notamment la modification du tracé de la ville intense) ne remettent pas en cause l'économie générale du SCOT
 - rappelle que l'instance d'arbitrage et de pilotage de la révision du SCOT, en amont du Comité Syndical est le bureau, le bureau restreint ne constituant qu'un groupe de travail pour faire avancer les propositions techniques.
 - demande que l'ensemble des réunions fasse désormais l'objet de comptes-rendus de la part du SMEAT
 - approuve la convention tripartite pour la collecte en porte à porte des déchets ménagers sur voie privée du lotissement " le Domaine des 5 hameaux " voie Romaine
 - approuve la convention d'occupation temporaire du domaine public pour mise en place d'un distributeur de pain et viennoiseries

- approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour finir de mettre en conformité l'ensemble des bâtiments communaux et Installations Ouvertes au Public (I.O.P)
- autorise le Maire à demander les dérogations nécessaires
- déclare que le rapport eau potable 2014 du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- prend acte de la présentation du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération du Muretain 2014
- donne son accord pour la création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe temps non complet (17h50)
- accepte la convention Animation et Gestion de l'Espace Jeunes et du CLAS pour l'année 2016
- approuve le versement d'une contribution de 19 640 euros à verser à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux 31 (FDFR31) pour la gestion des structures concernées durant l'année 2016 ; les sommes nécessaires seront inscrites au B.P. 2016 et suivants
- approuve également le reversement à la FDFR31 de la somme versée par la CAM dans le cadre du contrat éducatif local

Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2016

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
- approuve le compte rendu de la séance du 14 décembre 2015
 - approuve le dossier de demande de subvention c/ l'Ad'AP dans le cadre de la contribution territoriale Région/CAM
 - approuve le devis présenté et le plan de financement
 - sollicite le Conseil Régional et le Conseil Départemental pour l'aider à financer l'opération
 - décide que la part restant à la charge de la commune une fois le montant des subventions connues sera prélevée sur les fonds communaux
 - approuve les termes du projet de convention de mise à disposition des services qui sera signée entre le Muretain Agglo et chaque commune membre concernée pour l'entretien des voies communales hors chemins ruraux, sur le fondement de l'article L 5211-4-1 II du CGCT, ainsi que les annexes 1 et 2
 - précise que les conventions entre les communes et le Muretain Agglo seront conclues pour une durée de un an, à compter du 1^{er} janvier 2016
 - approuve les conditions financières fixées dans les articles 5 et 6 de ce projet de convention qui prévoient le remboursement par le Muretain Agglo aux communes des dépenses d'entretien du matériel et des services mis à disposition
 - précise que les crédits sont inscrits au budget communal
 - prend acte qu'un dispositif de suivi de l'application de ces conventions sera mis en place conformément à l'article 12 du projet de convention
 - adopte les nouvelles modalités d'exercice de la compé-

- tence "Voirie", ainsi que les modifications apportées aux attributions de compensation des communes de Fonsorbes, Portet-sur-Garonne, Pinsaguel, Roquettes et Muret
- approuve le rapport de la CLECT du 2 février 2016 modifiant les attributions de compensation des communes concernées
- déclare que le rapport d'activité 2015 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- approuve les critères d'attribution de subvention pour création de nouvelles associations communales
- valide le pourcentage des indemnités des élus
- vote les taux des 3 taxes : taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti pour l'année 2016
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- approuve le Compte Administratif 2015 et l'affectation des résultats
- approuve le Budget Communal 2016

Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil municipal du 13 juin 2016

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
- approuve le compte rendu de la séance du 21 mars 2016
 - a formulé un accord favorable sur le projet de fusion de plusieurs syndicats intercommunaux
 - approuve l'opération c/ les Installations Ouvertes au Public (IOP)
 - approuve le devis présenté et le plan de financement
 - sollicite la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), le Conseil Régional et le Conseil Départemental pour l'aider à financer l'opération
 - décide que la part restant à la charge de la commune une fois le montant des subventions connues sera prélevée sur les fonds communaux
 - décide de demander un diagnostic énergétique pour les bâtiments suivants : Bloc Mairie - Groupe Scolaire - Bâtiments plaine sportive - Local Espace Jeunes
 - s'engage à verser au Syndicat Départemental d'Électricité de la Hte-Gne (SDEHG) une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 200 € par bloc
 - s'engage à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic
 - approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Coteaux du Touch sur l'article 2B
 - accepte la demande de report de dissolution faite par le SITPA au 31 décembre 2017
 - accepte la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) "Domaine de la Louge"

Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2016

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal
- approuve le compte rendu de la séance du 13 juin 2016
 - émet un avis favorable sur le rapport et projet de Schéma de mutualisation des services, établi en application de l'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
 - se prononce contre le projet de fusion F5 inscrit dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (CDCI) publié le 30 mars 2016 entre la Communauté

- d'Agglomération du Muretain, la Communauté de communes Axe Sud, la Communauté de communes rurales des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle, à compter du 1^{er} janvier 2017
- vote contre la proposition que le futur Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Muretain, la Communauté de communes Axe Sud, la Communauté de communes rurales des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle soit dénommé le "Muretain Agglo" et que le siège administratif soit fixé 8 bis avenue Vincent Auriol à Muret
- approuve l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public en date du 6 décembre 2012 concernant la modification du tracé et l'emprise du chemin de substitution tel qu'il est matérialisé sur le plan annexé à la convention

Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil municipal du 3 octobre 2016

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
- approuve le compte rendu de la séance du 1^{er} juillet 2016
 - vote l'extension des réseaux nécessaire à la viabilisation de terrains devenus constructibles dans le PLU (rue du Moulin)
 - vote le coût de l'opération SDEHG nécessaire à l'extension des réseaux
 - accepte les transferts de crédits exposés suite au sinistre du garage communal afin de régulariser le budget 2016
 - accepte l'admission en non-valeur énoncée, le Trésor Public étant dans l'impossibilité de recouvrer la somme
 - vote la rénovation de l'éclairage public de la rue du Mt Valier
 - approuve comme nom du nouvel EPCI : SIVOM Saudrune Ariège Garonne, que le siège administratif soit situé au 45 chemin des Carreaux 31120 Roques sur Garonne et que la représentativité soit de trois délégués par commune
 - déclare que le rapport d'activité du SDEHG n'appelle ni observation ni réserve de sa part
 - déclare que le rapport du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil municipal du 28 novembre 2016

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
- approuve le compte rendu de la séance du 3 octobre 2016
 - approuve le rapport de la CLECT du 15 novembre 2016
 - approuve le montant de l'attribution de compensation 2016 notifié à la commune
 - décide d'élire M. André Morère, M. Jean-Jacques Cancel, M. René Silvestre en tant que représentants de la commune au sein de l'organe délibérant du SIVOM Saudrune Ariège Garonne (SAGE)
 - approuve la modification des statuts du SDEHG
 - décide de rémunérer les agents recenseurs au forfait
 - décide d'acquiescer les parcelles section B n° 1318 et 1321 en vue de réaliser un programme d'aménagement par un bailleur social
 - décide d'adhérer au service de Convention de participation santé du CDG31 et donne ainsi accès à tous les agents aux couvertures proposées dans ce cadre

Les Conseils municipaux sont publics, chacun peut y assister librement. Les délibérations sont consultables en mairie.

Zéro phyto

La loi Labbé n°2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national, modifiée par le projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, prévoit la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1^{er} janvier 2017 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries (hors cimetières et terrains de sport).

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1^{er} janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

C'est quoi les produits phytosanitaires ? Ce sont des substances chimiques utilisées pour lutter contre les organismes nuisibles. Les désherbants, les produits anti-limaces, les insecticides sont des produits phytosanitaires. Leur rôle est de détruire ou freiner la croissance :

- des mauvaises herbes => herbicides
- des insectes => insecticides
- des champignons => fongicides

- de certains animaux jugés nuisibles => souricides, raticides.

Toutes les collectivités de France, contraintes par la Loi, doivent parvenir au "Zéro phyto".

Depuis 2009, le Conseil départemental a entrepris une démarche éco-responsable afin de traduire son engagement en matière de Développement Durable. Celui-ci concerne notamment l'entretien des abords des routes départementales de Haute-Garonne. Grâce à deux nouvelles pratiques, la suppression des pesticides et le fauchage raisonné, le Conseil départemental vise à protéger la faune et la flore bordant ses chaussées tout en garantissant la sécurité des automobilistes.

La commune va s'engager résolument dans cet objectif "Zéro Phyto" qui néanmoins va amener de nouvelles contraintes (désherbage manuel, recherche de nouveaux matériels d'utilisation, etc...). Le personnel est mobilisé sur cet objectif qui est un élément important de la santé publique et du Développement Durable.

Mais il sera aussi indispensable que chacun d'entre nous change son regard et ses habitudes. Il faudra savoir accepter la cohabitation de quelques mauvaises herbes avec les pelouses ou les trottoirs. Les services techniques devront pouvoir compter aussi sur la participation de chaque habitant. ■

L'eau, enjeu mondial

Une délégation d'élus malgaches a été reçue en juillet à Saint-Hilaire.



A Madagascar, malgré les progrès constatés ces dernières années, l'accès à l'eau et l'assainissement demeure l'un des défis majeurs pour le développement du pays et la lutte contre la pauvreté. Les besoins restent très importants, notamment en milieu rural. Cette délégation souhaitant s'inspirer des expériences de nos communes et des informations utiles à prendre pour la mise en œuvre de futurs projets d'accès à l'eau potable, c'est sur les berges de la Louge qu'ils ont pu prendre connaissance des méthodes d'irrigation utilisées par nos agriculteurs. Une réception à la Mairie a clôturé un après-midi passé en conversations et échanges très fructueux qui nous ont fait constater qu'avoir de l'eau potable qui coule en abondance du robinet, c'est encore un rêve pour beaucoup. ■

Recensement de la population 2017

Le recensement se déroulera dans notre commune du 19 janvier au 18 février. Se faire recenser est obligatoire. C'est un acte simple, utile à tous.



Comment ça fonctionne ?

C'est simple.

Un agent recenseur recruté par la Mairie se présentera chez vous muni d'une carte officielle et vous proposera de vous faire recenser en ligne ou sur papier. Pour le recensement en ligne, un questionnaire papier vous sera remis par l'agent recenseur, questionnaire qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'est sûr.

L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés mais sont néanmoins nécessaires pour être sûr que logements et personnes ne sont comptés qu'une seule fois.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenues au secret professionnel.



Radar pédagogique

Le but de l'installation du radar pédagogique, du 3 au 30 décembre 2015 sur la voie romaine et du 4 janvier au 2 février 2016 sur la rue des Pyrénées, était d'informer les conducteurs sur leur vitesse réelle avec pour objectif de faire respecter la vitesse autorisée dans l'agglomération.

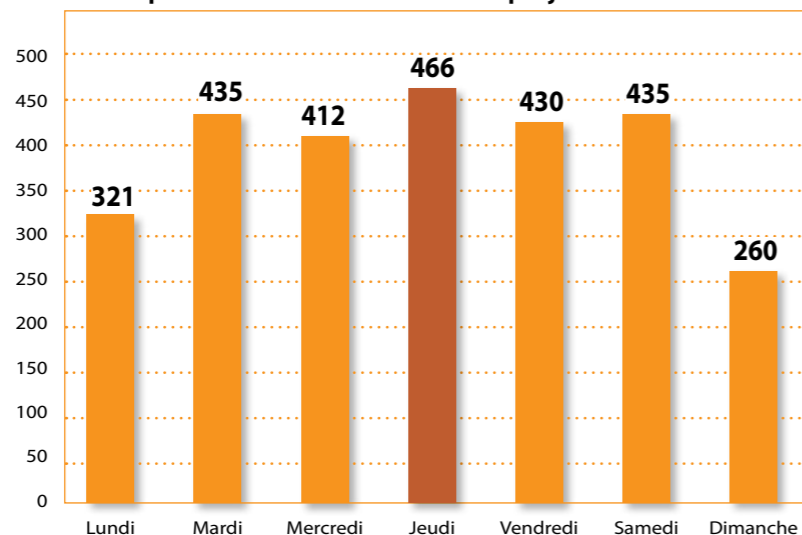
En complément de son rôle préventif, il a permis d'enregistrer des données très intéressantes (vitesses, nombre de véhicules...) permettant également d'apporter des éléments précis aux riverains, en réponse à leur ressenti.

Ces données réalisées sur une période de 48 jours ont donné les résultats qui vous sont communiqués ci-contre.

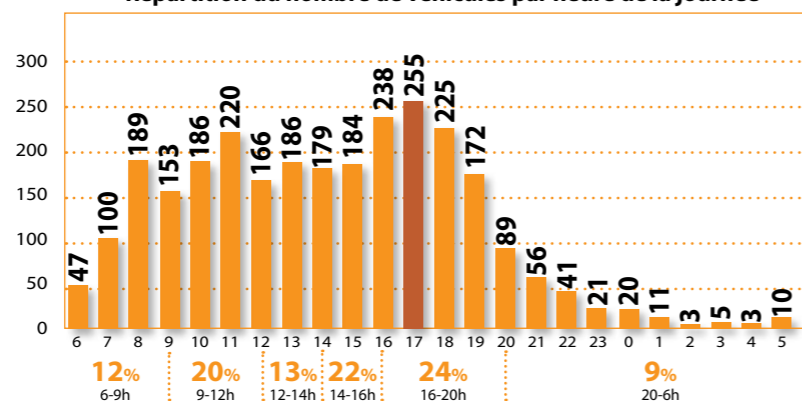
Nombre de véhicules estimés : 2759

Le graphique montre que 67% des usagers ont une vitesse moyenne en dessous de 50 km/h, vitesse autorisée en agglomération.

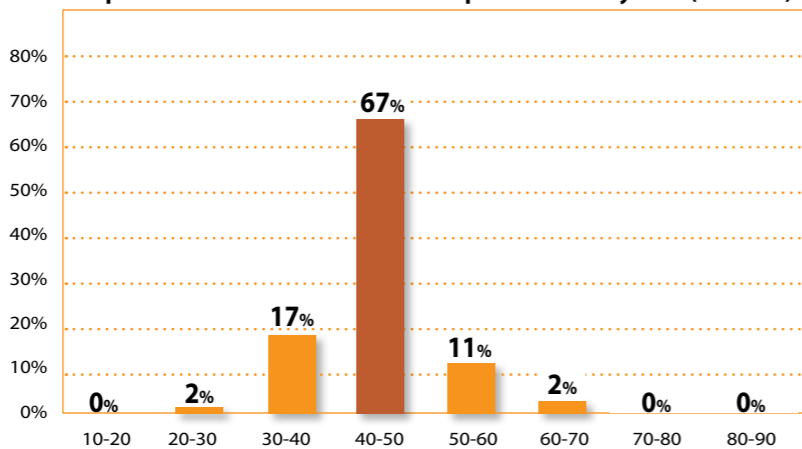
Répartition du nombre de véhicules par jour de la semaine



Répartition du nombre de véhicules par heure de la journée



Répartition du nombre de véhicules par vitesse moyenne (en km/h)



Deux étudiants au 4L trophy 2017

Nous sommes deux étudiants, Cyril et Alexy, qui participent au 4L Trophy 2017 dont le départ sera donné en février prochain.

C'est un raid humanitaire qui a pour finalité de distribuer des fournitures scolaires dans les endroits retirés du Maroc tout en s'amusant. Chaque équipage transporte 50 kg de fournitures. Sur place l'association "Enfants du désert" s'occupe de redistribuer ces équipements là où ils sont nécessaires.

Comme notre projet nécessite beaucoup de matériel, votre aide nous serait d'un grand secours dans ce domaine. Toute aide est acceptée : pièces détachées, fournitures scolaires ou médicales, nourriture, assurances, essence, etc.



Pour nous joindre, voici nos coordonnées : Alexy Quaegebeur au 06 58 93 46 25

Nos remerciements vont aux élus de la Mairie de Saint-Hilaire pour leur soutien à notre projet.

Remise des diplômes de premiers secours de la croix rouge

Une remise des diplômes de Premiers Secours de la Croix Rouge a eu lieu le jeudi 8 décembre à la mairie aux personnes qui ont suivi la session de formation lors de la fête locale du village, en présence de Monsieur Bezom Président de la Croix rouge du secteur de Muret, accompagné de Monsieur Degaubert, Formateur. Madame PFLANZ Déléguée sécurité routière pour la commune et les représentants du Comité des fêtes qui ont organisé cette action étaient également présents.

Cette formation de base a appris aux participants à réaliser les gestes de premiers secours aux victimes qui aident bien souvent à sauver des vies. Monsieur

BEZOM a fait part lors de cette remise de diplômes du retard de la France en matière de premiers secours ainsi que de la nécessité et l'urgence à former le maximum de personnes afin qu'elles puissent être en mesure d'agir

avant même l'arrivée des secours. Il a vivement encouragé tous les récipiendaires à poursuivre leur formation. La cérémonie s'est terminée par la photo du groupe suivie d'un apéritif convivial.



1^{er} forum des associations

Faire découvrir, encourager et dynamiser le mouvement associatif du village, tel était l'objectif du 1^{er} Forum des associations ce samedi 10 septembre. Organisée par la municipalité et les associations avec l'aide de l'Espace Jeunes, cette manifestation n'a attiré que très peu de monde.



L'installation du Forum sous les arbres du boulodrome.

Le but était de susciter l'intérêt des habitants, notamment des nouveaux arrivants, pour prendre part à la vie associative du village, pour que tous ceux qui souhaitent faire des activités dans le village puissent rencontrer toutes les associations sur un même lieu,

et qu'ils aient là l'occasion d'obtenir des informations sur le bénévolat, partager des idées, etc...

Chaque association avait préparé son stand : le Comité des fêtes, les Amis de St-Hilaire, le Club de l'Amitié, le Cyclo-Club,

la Pêche, le Foot ESSH, PIPA, Passion Country, Energie de la vie QI Gong, le Foyer Rural, qui avec des panneaux avec photos, des articles de presse, etc...

Un point positif tout de même : la bonne ambiance et les échanges qui ont accompagné ce forum

ont permis de mieux se connaître et surtout de mesurer l'étendue des actions qui honorent notre commune. Ce dernier constat justifie à lui seul la reconduction de cette initiative qui pourra s'appuyer sur les plus et les moins de ce premier forum.

Un apéritif, suivi d'un pique-nique où chaque association avait préparé quelque chose à grignoter, ont clôturé la manifestation.

Bravo donc à tous avec une mention spéciale aux jeunes de l'EJ qui, avec Valérie, ont soutenu cette initiative.

A l'année prochaine donc, avec celles et ceux qui n'ont pu se joindre à ce premier forum. ■

les dates à retenir

JANVIER

- 5 Le Café du Jeudi (CCAS)
- 16 Réunion de démarrage de l'expérimentation "Familles à Energie Positive" (Les Amis de St-Hilaire)*
- 21 Après-midi belote/rami (Foyer rural)
- 29 Assemblée générale (Club de l'Amitié)

- 2 Le Café du Jeudi (CCAS)
- 2 Assemblée générale (Les Amis de St-Hilaire)
- 11 Assemblée générale de la pêche (Pêche)
- 11 Initiation calligraphie (Foyer rural)
- 16 Repas mensuel et jeux (Club de l'Amitié)
- 17 au 20 Carnaval de Nice et Fête des citrons à Menton (Club de l'Amitié)
- 18 Initiation gym Pilates (Foyer rural)
- 25 Soirée Garbure et théâtre (PIPA)
- 25 Carnaval (Foyer rural)

FÉVRIER

MARS

- 2 Le Café du Jeudi (CCAS)
- 4 Atelier massages pour enfants (Les Amis de St-Hilaire)
- 10 Initiation aux danses occitanes avec le Cercle Occitan de Carbonne (PIPA)
- 11 Ouverture pêche, casse-croûte aux bords de Louge (Pêche)
- 16 Repas mensuel et jeux (Club de l'Amitié)
- 18 Séance de massages thaï pour adultes (Les Amis de St-Hilaire)
- 25 Loto des enfants (Foyer rural)

AVRIL

- 6 Le Café du Jeudi (CCAS)
- 8 Chasse aux œufs géante (Foyer rural)
- 9 Repas dansant fête du printemps (Club de l'Amitié)
- 17 Concours de pêche à la Louge (Pêche)
- 17 Omelette pascale (PIPA)
- 29 Atelier "Kiling" pour enfants (Les Amis de St-Hilaire)

MAI

- 4 Le Café du Jeudi (CCAS)
- 14 Vide grenier (Foyer rural)
- 18 Repas mensuel et jeux (Club de l'Amitié)

JUILLET

- 8 Journée des sociétaires de la pêche (Pêche)
- 14 Repas pique-nique s/la plaine sportive (Club de l'Amitié)

SEPT.

- 1/2 et 3 Fête locale du village
- 2 Concours pêche de la fête locale adultes et enfants (Pêche)
- 7 Le Café du Jeudi (CCAS)
- 21 Repas mensuel et jeux (Club de l'Amitié)

NOVEMBRE

- 2 Le Café du Jeudi (CCAS)
- 16 Repas mensuel avec le Beaujolais nouveau et jeux (Club de l'Amitié)
- 18 Vide ta chambre (Foyer rural)

DÉC.

- 7 Le Café du Jeudi (CCAS)
- 16 Goûter des Aînés (CCAS)
- 16 Saveurs et Lumières de Noël (PIPA)
- 17 Repas dansant de fin d'année (Club de l'Amitié)
- 8/9 Téléthon (toutes les associations)

OCTOBRE

- 1 Vide grenier (Pêche)
- 5 Le Café du Jeudi (CCAS)
- 7/8 Des lires à Saint-Hilaire (PIPA)
- 19 Repas mensuel et jeux (Club de l'Amitié)

JUN

- 1 Le Café du Jeudi (CCAS)
- 3/4 Fête du foot et cassoulet plaine sportive :
 - le samedi Tournoi école de foot
 - le dimanche Tournoi des vétérans et cassoulet en soirée (ESSH)
- 10 Après-midi jeux extérieurs : pétanque, mölkkky, tir à l'arc... suivi d'une auberge espagnole (Foyer rural)
- 10 Séance de massages thaï pour adultes (Les Amis de St-Hilaire)
- 15 Repas plein air sous la halle (Club de l'Amitié)
- 17 3 P : Pêche, Paella, Pétanque (Pêche et ESSH)
- 24 Feux de la Saint-Jean (PIPA)
- 25 (ou 2 juillet) Observation de l'extraction du miel (Les Amis de St-Hilaire)
- 30 juin au 2 juillet Voyage à Orlu dirigeants + joueurs de l'Etoile Sportive (ESSH)

Et tout au long de l'année : bridge, scrabble, randonnée, anglais avec le Foyer rural

* se reporter au communiqué de presse du site de la mairie de St-Hilaire

Succès pour la fête locale

Organisée par un nouveau comité des fêtes, les trois jours de la fête locale ont connu un beau succès dont voici quelques composants :

L'ÉTAT D'ESPRIT DU COMITÉ DES FÊTES

Continuer cette tradition ancestrale
Rassembler des personnes
de toutes générations
Rapprocher anciens
et nouveaux résidents

LES MANIFESTATIONS DE LA FÊTE

Concours de pêche, initiation aux 1^{ers} secours,
observation de la faune s/site,
jeux géants en bois, stand de maquillage,
la mini ferme, la ruche aux livres, la fête foraine
avec les manèges pour enfants, les stands
peluches et confiseries.

MEMBRES ACTIFS ET BÉNÉVOLES

Tout cela ne pourrait se faire
sans les bénévoles qui répondent
toujours présents pour aider aux
préparatifs, au bon déroulement
de ces journées, au rangement
des équipements.

PAS DE FÊTE SANS MUSIQUE ET SANS CASSOLET

On a changé d'équipe mais pas
la recette du cassoulet de mémé
Aline servi le samedi en soirée qui
fonctionne toujours à merveille.

Quelques chiffres :
50 kg de saucisses à griller avec
quelques 40 kg de fayots (comme
on dit chez nous) ; 450 repas payés
tandis que d'autres ont préféré
déguster la paella du vendredi soir.
Deux soirées musicales où certains
occupaient la piste pour danser et
d'autres pour écouter.

QUELQUES MÉS Aventures POUR LA PETITE HISTOIRE

Le frigo des boissons qui a lâché
dès le vendredi soir, heureusement
que le prestataire a répondu
présent pour le changer,

Un cubi de vin rouge qui a incommodé
quelques participants et...

ah oui, le fameux oubli de grillade...
qui a occasionné un certain retard
pour la distribution du cassoulet,
mais tout a bien fini.

Pour une première,
cela n'a pas été une
catastrophe !

Fête locale, suite...



Cérémonie religieuse le dimanche matin et dépôt de gerbe au monument aux morts.



La remise de la Crosse de St Hilaire au Président du Comité des fêtes.



Avec l'association "La Pêche", concours en bord de Louge.



Avec la Croix Rouge : initiation aux premiers secours.



Avec l'association "Les Amis de St-Hilaire" : observation de la zone de quiétude s/le site de la gravière.

... fête locale, fin.



Avec l'association "PIPA" : La Ruche aux livres.



Avec le Comité des Fêtes : musique et cassoulet géant.



Pour les enfants : mini ferme...



... et jeux en bois.

Le Comité des Fêtes remercie particulièrement toutes les personnes qui ont œuvré pour que cette fête soit réussie, les Saint-Hilairiens pour leur participation et leur accueil chaleureux, et vous donne rendez-vous à leurs prochaines manifestations. Vous y serez accueillis en toute convivialité, dans la gaieté et la bonne humeur, que vous soyez actif ou spectateur. ■

Le foyer rural

Une nouvelle année va commencer et de nouveaux projets vont voir le jour. Comme évoqué dans le bulletin précédent, l'EVS (Espace de Vie Sociale) de Saint Hilaire se met en place. Nous avons déjà commencé par l'ouverture d'un dépôt de pain et café associatif le samedi matin durant le mois de décembre et nous allons continuer durant le

mois de janvier en vous proposant les ouvertures suivantes :
 - Le mercredi 11h/12h30
 - Le samedi 9h/11h
 Suite au dépouillement des questionnaires des thématiques sont ressorties et nous avons besoin de vous rencontrer pour construire ce projet avec vous afin qu'il puisse répondre au plus juste à vos attentes.

Alors n'hésitez pas à venir nous rencontrer dès la rentrée et en attendant nous vous adressons tous nos vœux pour cette nouvelle année avec de l'action, de la solidarité et du bonheur pour tous.

Pour tous renseignements : 06.18.01.43.60/06.32.02.65.07

Téléthon 2016

Depuis quelques années, il n'y avait plus de Téléthon à Saint-Hilaire.

Nos associations en ont décidé autrement et sur la proposition du Président de l'association Pêche, Marc Tensores, elles se sont à nouveau largement mobilisées et ont travaillé ensemble pour apporter leur contribution à la cagnotte du Téléthon.



L'organisation s'est faite autour de l'Espace jeunes : une petite restauration sandwiches/buvette était proposée, des pâtisseries confectionnées par ces dames, un stand de vente d'objets offerts par la société T A D éco de Saint-Hilaire, des animations pour les enfants, une épreuve cycliste sur Home-Trainer, etc...

Le produit des ventes et des dons (788 €) a été entièrement reversé au Téléthon.

Merci à tous les donateurs pour cette grande cause et aux bénévoles qui n'ont pas ménagé leur temps et leurs efforts. Cette reprise a été un succès qui demandera à être confirmé dès l'année prochaine. ■



Un village qui bouge !

Un grand merci aux bénévoles des associations



L'Espace jeunes fête Carnaval - Samedi 6 février 2016



La fête du foot plaine sportive (ESSH) - Samedi 14 et dimanche 15 mai 2016



Rencontre intergénérationnelle (Club de l'Amitié) - Repas de printemps sous la halle - Jeudi 16 juin 2016



Feux de la St-Jean en bord de Louge (PIPA) - Samedi 25 juin 2016



Halloween à l'Espace jeunes - Lundi 31 octobre 2016



Kermesse des écoles - Vendredi 1^{er} juillet 2016



Le vide grenier plaine sportive - Dimanches 1^{er} mai 2016 (Foyer rural) ; et 2 octobre 2016 (Pêche)



Omelette de Pâques salle des fêtes - (PIPA) Lundi 28 mars 2016



Samedi 14 mai 2016 - La présentation des chiens guide d'aveugles et ...



La récolte des bouchons plaine sportive (Les Amis de Saint-Hilaire)



Gouter des Aînés (CCAS) - Samedi 17 décembre 2016

Le Conseil municipal remercie toutes les associations et les bénévoles qui s'investissent et donnent de leur temps pour dynamiser la commune.

Dix sept associations existent dans notre petite commune d'environ 1100 habitants. Ce sont elles qui se chargent des animations et créent ainsi du lien social. Tous ceux qui œuvrent dans le milieu associatif savent l'énergie, l'engagement et la passion nécessaires pour exister. Soyez tous chaleureusement remerciés pour vos actions au service des Saint-Hilairiens.



Lumières et saveurs de Noël (PIPA) - Samedi 17 décembre 2016



Repas dansant de fin d'année (Club de l'Amitié) - Dimanche 18 décembre 2016

» Société

Un "espace écoute familles" à Muret

Pour soutenir et accompagner les parents en difficulté dans l'éducation de leur(s) enfant(s), âgé(s) de plus de 6 ans, un Espace Ecoute Familles a été mis en place, dans le cadre de la politique de la ville.

Une psychologue de l'Ecole des Parents et des Educateurs vous accueille, gratuitement, sur rendez vous, au pôle social de Muret, 1 avenue de l'Europe.

Appelez le 05.61.51.90.50



» Stop pub

Moins de prospectus dans sa boîte à lettres, c'est possible.

Nos boîtes à lettres se trouvent souvent remplies par des prospectus, des publicités, ou des journaux gratuits. Ces courriers publicitaires correspondent en moyenne à 31 kg par foyer, 850 000 tonnes chaque année. Notre taxe déchet sera un jour prochain calculée selon le poids de nos poubelles. Alors autant prendre dès maintenant une bonne résolution pour l'environnement : interrompre le dépôt de publicités intempestives dans nos boîtes à lettres.

Pour ceux qui ne lisent pas ces imprimés et désirent ne plus les recevoir dans leur boîte, il est possible d'apposer sur sa boîte à lettres un autocollant ou une étiquette, mentionnant le refus de recevoir ces imprimés. Ces autocollants mentionnent en général le souhait de continuer à recevoir l'information de sa collectivité. Cet autocollant à apposer sur votre boîte aux lettres est disponible à la mairie.



» Abandon de déchets dans la rue

De plus en plus de chemins sont encombrés de sacs de déchets qui restent à demeure. Un dépôt sauvage appelle d'autres dépôts par les gens de passage. Nous rappelons les règles suivantes :

- tous les déchets sont à mettre dans les conteneurs, ceux entreposés à côté ne sont pas ramassés par le service de collecte du Muretain-agglo,
- les conteneurs et sacs jaunes doivent être sortis la veille du passage du camion d'enlèvement et rentrés le jour même de la collecte.

Rappel des jours de collecte :

- le jeudi pour les conteneurs de déchets ménagers,
- le vendredi pour les sacs jaunes.

Les déchetteries de Muret et Labarthe s/Lèze sont à disposition gratuitement pour tous les déchets encombrants ou verts. Elles sont accessibles tous les jours de la semaine par les habitants.

A Saint-Hilaire, le point des déchets verts, situé entre le pont de la Louge et la voie de chemin de fer, est ouvert le samedi de 9h à 12h.

Monsieur Le Maire rappelle que ces infractions sont réprimées par l'article R632-1 et R635-8 du Code Pénal et qu'elles peuvent faire l'objet d'amendes de contraventions très lourdes.

» Etat Civil

Naissances

- PARRA PEGORARO Loan, 18 décembre 2015
- LE BLAN LARIVIERE Emma, 8 janvier 2016
- CANAVY Louise, 14 février 2016
- RAFFAULT Emie, 21 mars 2016
- SAGGIORO Noa, 28 avril 2016
- SENTENAC Noémie, 20 mai 2016
- LE TRAON Nohan, 25 juin 2016
- VÉDIÉ Ana, 4 septembre 2016
- GUERY COSTA Laura, 15 novembre 2016
- GUERY COSTA Manon, 15 novembre 2016
- Théodore LEFEVRE, 18 mars 2016

Mariages

- ROUX Christine et TROPIS Fabien, 28 mai 2016
- LAURET Marie-Cyntia et EM Jean-Marc, 16 juillet 2016
- JONET Isaelle et BAQUÉ Franck, 13 août 2016
- LACLERGUE Maité et CHEVRIER Pierre, 24 septembre 2016

» Ils nous ont quitté

Décès

- BERRIER Germier, 25 juillet 2016
- TIAN-SIO-PO Didier, 12 août 2016
- VERDU Marie-Rose, 28 décembre 2016

2016 aura été marquée de plus par la disparition de 2 personnes qui ont marqué la vie du village :

Serge DÉJEAN, 2 octobre 2016

Enfant de St-Hilaire Serge Déjean dit Zézé, a vécu toute sa vie à St-Hilaire qu'il aimait tant. Cet attachement il l'a démontré en portant le maillot de l'Etoile Sportive dès sa renaissance en 1986. Arrière latéral, il a tenu avec rigueur la défense de l'équipe tout au long de son ascension de la troisième série jusqu'en excellence ! Président du club de pétanque il en a parfait l'aura avec les concours du vendredi qu'il a longtemps et avec succès animés. Son implication pour la commune s'est étendue au Comité des fêtes dont il a été un des présidents.

Zézé St-Hilaire pense très fort à toi !

Pierrot DESCOINS, 4 octobre 2016

Pierrot a été durant 17 ans l'unique agent technique de la commune. Son expérience d'ouvrier agricole a pleinement profité au village. C'est lui Pierrot qui a arboré les alentours du terrain de pétanque et la plaine sportive. Avec l'ombre bénéfique que ces arbres apportent c'est l'esprit de Pierrot qui planera à jamais sur la commune et notamment sur cet espace sportif qu'il a passionnément entretenu d'autant plus qu'il était un fervent et actif supporter du club de foot. Il était également supporter du TFC dont les drapeaux ont longtemps orné la clôture de sa maison. L'étoile sportive de St-Hilaire et la mairie ont voulu honorer le soutien indéfectible que Pierrot vouait au club en donnant son nom au stade.

Pierrot St-Hilaire pense très fort à toi !

» Planning encombrants

1^{ER} TRIMESTRE Mardi 21 mars 2017

●
2^{ÈME} TRIMESTRE Mardi 20 juin 2017

●
3^{ÈME} TRIMESTRE Mardi 19 septembre 2017

●
4^{ÈME} TRIMESTRE Mardi 5 décembre 2017

» Infos Mairie

Ouverture de la Mairie

- Lundi - mercredi - jeudi - vendredi
8h30-12h et 14h-18h
 - Fermeture le mardi
 - Le samedi : permanence d'un élu de 10h à 12h
- Tél : 05 34 46 01 90 - Télécopie : 05 34 46 01 94
Messagerie : mairie.sthilaire31@wanadoo.fr